



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 04 avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE, Claude CATHELIN, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Stéphanie JACKOWSKI, Pauline MIQUEL, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Gérard ESPINOSA, Gilles JANNARELLI représenté par Pauline MIQUEL

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Gérard ESPINOSA

FINANCES : M57 – approbation du compte administratif 2023 **Délibération n° 2024-02-04/11**

Le compte administratif est établi par le maire en fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité. Il correspond au bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement au receveur général des finances, des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles qui ont été engagées, mais non titrées - restes à réaliser RAR recettes), et toutes les dépenses (y compris celles qui ont été engagées, mais non mandatées - restes à réaliser RAR dépenses), réalisées au cours d'une année.

Madame le Maire sort de la salle et laisse la présidence au 1^{er} adjoint, Monsieur Gérard ESPINOSA.

Le Président de séance présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2023, les résultats s'établissent comme suit :

En Section de Fonctionnement :

- Recettes :	910 259,59 €
- Dépenses :	855 330,14 €
- Part affectée à l'investissement l'exercice 2023 :	00,00 €
- Résultat de l'exercice 2023 :	54 929,45 €
- Résultat antérieur reporté 2022 :	381 099,58 €
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023 : + 436 029,03 €	

En Section d'Investissement :

- Recettes :	101 381,52 €
- Dépenses :	483 535,71 €
- Résultat de l'exercice 2023	- 382 154,19 €
- Résultat antérieur reporté 2022 :	255 757,71 €
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023 : - 126 396,03 €	

- Restes à réaliser :
 - o Dépenses : 417 272,81 €
 - o Recettes : 338 797,79 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 034-213402969-20240404-2024_02_04_11-BF

RESULTAT DE CLOTURE 2023 : 309 632,55 €

Le résultat net de clôture de l'exercice 2023 est de + **231 157,53 euros**.

Après vérification, le Compte Administratif (CA) établi par le maire, est conforme au Compte de Gestion (CG) transmis par le receveur des contributions de St Mathieu de Trévières.

Monsieur le Président de séance propose au conseil d'approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par les receveurs des contributions,

Entendu l'exposé de monsieur le président de séance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention Mathieu BOURGARIT :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023.
- **DIT** que l'excédent de clôture de l'exercice 2023 est de + **231 157,53 €**.

Pour extrait. Saussines, le 04 avril 2024
Mme le Maire, Isabelle de Montgolfier.

